

consentit de laisser subsister les Regimens des Protestans François, sous prétexte de leur refuge, comme aussi les Gardes Hollandoises. A l'égard des derniers, ce Prince parut y prendre plus d'interêt qu'aux autres, puisque Sa M. écrivit le 28 Mars aux Communes la lettre qui leur fut portée par le Comte de Reventlow; elle contenoit en substance; „ Que tout étoit „ prêt pour renvoyer au delà de la mer „ les troupes étrangères qui se trouvoient „ en Angleterre: mais qu'il eseroit qu'en „ considération de sa personne, la Cham- „ bre voudroit bien retenir les Gardes qui „ étoient venuës avec lui de Hollande, „ pour rétablir les Loix, conserver la Re- „ ligion; les délivrer de l'esclavage & du „ pouvoir arbitraire sous lequel la Na- „ tion gemissoit &c.

La Chambre prit feu, pour ainsi dire, à cette proposition: elle s'en plaignit vivement au Roi dans l'Adresse qu'elle lui presenta le troisiéme Avril: elle dit entre autres choses, que c'étoit par de mauvais conseils que Sa M. proposoit une chose contraire aux constitutions qu'elle étoit venu rétablir: que quiconque étoit d'avis de garder des troupes étrangères dans le Royaume, étoit ennemi de la Couronne & de l'Etat: qu'il paroïssoit en cela que le Roi manqueroit d'avoir de la confiance en ses propres Sujets, quoi qu'en plusieurs occasions, pendant la guerre, ils eussent signalé leur zele pour ses interêts, & exposé si souvent leur vie pour la défense ou conservation de sa propre personne.